**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

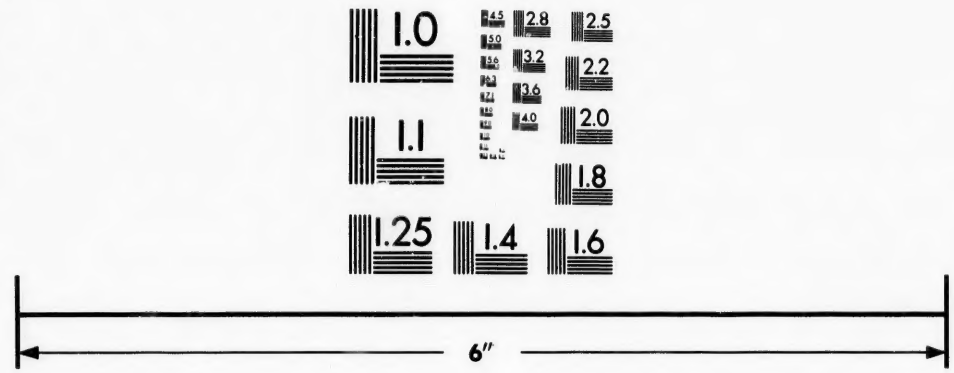


Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

## Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : 95 - 106 p.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| 10X | | 14X | | 18X | | 22X | | 26X | | 30X | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | ✓ | | | |
| | 12X | | 16X | | 20X | | 24X | | 28X | | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

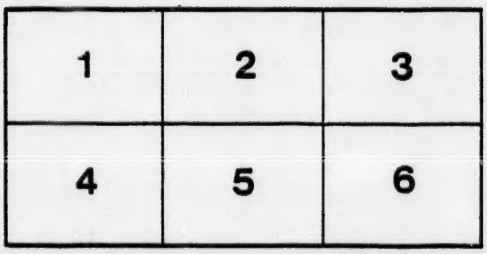

278

# NOTICE

— SUR LES —

# FONDATEURS DE MONTRÉAL

Par M. l'Abbé VERREAU

Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Membre de la Société Royale du Canada,
Président de la Société Historique de Montréal, Membre correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie,
Docteur ès lettres de l'Université Laval, Officier d'Académie.

MONTREAL
DAWSON FRERES, LIBRAIRES
—
1884

# *Notice sur les fondateurs de Montréal.*

*Par* M. L'ABBÉ VERREAU.

(Lu le 25 mai 1882.)

## I

La *Société Historique de Montréal* reproduit en ce moment, dans la neuvième livraison de ses *Mémoires*, un petit livre d'une très grande rareté, et au sujet duquel on pourrait écrire plusieurs gros volumes.

Dans l'espace de vingt ans, je ne l'ai vu qu'une seule fois annoncé dans les ventes. Un citoyen des Etats-Unis l'a enlevé au prix de 800 francs !

Ce livre de 127 pages in 4o. a été imprimé en 1643, sans nom d'imprimeur et sans nom de lieu ; mais très vraisemblablement à Paris.

" *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France* "—tel est le titre de l'ouvrage. Je n'exagère pas en disant qu'il est comme l'acte authentique qui atteste à la fois la naissance de la rande métropole du Canada et la noblesse de son origine.

La copie que la *Société Historique* s'est procurée a été faite sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale de Paris ; elle a été exécutée et collationnée avec le plus grand soin, sous la surveillance de M. Pierre Margry, dont le nom seul est une garantie d'exactitude.

Voici à quelle occasion fut composé ce mémoire :

L'auteur avait pour but de dissiper les préjugés que venaient de soulever certaines personnes contre la grande entreprise de M. Olier, de M. de la Dauversière et de M. de Maisonneuve : " Il voulait répondre, dit M. Faillon, aux attaques de quelques personnes qui s'opposaient à l'établissement naissant de Ville-Marie."

La société des *Messieurs et Dames*, qui n'était composée en 1641 que de six personnes unies par les liens de l'amitié et du zèle religieux, comptait, au commencement de 1643, trente-cinq membres, dont quelques-uns portaient les plus beaux noms de France. Ces trente-cinq personnes, avec les premiers colons qui vinrent ici, sont les véritables fondateurs de Ville-Marie, le Montréal d'aujourd'hui. Gloire à eux, gloire surtout aux motifs nobles et désintéressés qui les animaient ! Leurs noms méritent d'être inscrits sur le marbre et l'airain ; leur histoire, tout ce qui les concerne de loin ou de près, devrait faire partie de nos archives les plus précieuses.

Mais ici se présente une difficulté. De même que plus un arbre est grand et vigoureux, plus ses racines se cachent, profondément enfouies dans le sol, de même il semble que les fondateurs de toutes les grandes choses échappent à la reconnaissance de la postérité.

Dans le cas des *Messieurs et Dames*, plusieurs poussèrent l'abnégation au point d'exiger comme condition absolue, que leur nom fût caché, en sorte qu'il nous est impossible

aujourd'hui de les connaître tous. Sur les six premiers noms, il n'y en a que quatre que l'on connaisse avec certitude ; pour les deux autres, on en est réduit aux conjectures.

Il en est de même de l'auteur du mémoire. M. Faillon pense que c'est un ancien magistrat, M. Laisné de la Marguerie, qui avait renoncé au monde pour s'associer à M. Olier.

Plusieurs raisons me portent à croire que c'est M. Olier lui-même qui a écrit les *Véritables motifs*. Il faut qu'elles me paraissent bien fortes pour que j'ose les opposer à l'opinion du savant biographe de M. Olier.

Les voici en peu de mots : 1o. Tout dans le texte indique plutôt le style d'un ecclésiastique que celui d'un magistrat de cette époque ; 2o. Ce style est plus particulièrement celui de M. Olier ; 3o. Enfin, et c'est à mes yeux l'indice le plus fort, l'auteur ne nomme pas M. Olier. Tout autre que lui-même n'aurait pas pu se dispenser de dire la grande part que le fondateur de Saint-Sulpice prenait à l'établissement de *Ville-Marie*.

Quoiqu'il en soit, à l'aide de ce précieux et rare volume, et aussi au moyen d'autres ouvrages, tels que l'*Histoire du Montréal* de M. Dollier de Casson, les Mémoires de M. Olier et les œuvres de M. Faillon, nous allons tâcher de reconstituer 1o. la liste des *Messieurs et Dames ;* 2o. celle des premiers colons. J'indiquerai les autorités sur lesquelles je m'appuie dans chaque cas. Je ne mets de remarques que pour les noms les moins connus. Il y aurait trop à dire sur des personnages comme M. Olier, M. de la Dauversière, M. de Maisonneuve, etc.

## II

*Liste des Messieurs et Dames de la Société de N.-D. de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France, par ordre chronologique :*

1639.

1. M. DE LA DAUVERSIÈRE. *Histoire du Montréal*, p. 12.
2. Le BARON DE FANCAMP. *Ibid*, p. 13.
3. M. OLIER. *Ibid*, p. 13.

   M. Olier versa les premiers fonds, 2,400 francs. Envoi préliminaire de vivres et d'outils.

1640–41.

4. M. LE BARON DE RENTY, *Histoire de la Colonie Française*, par M. Faillon, t. 1, p. 392.

   Mort à 37 ans, M. de Renty, déjà distingué par sa naissance et sa fortune, s'est distingué davantage par sa piété, son humilité et sa charité. Le célèbre Burnet, évêque de Salisbury, aurait dit de lui : "Quelqu'entêtement que l'on ait encore pour la fable, cependant il faut avouer que la vie de M. de Renty ne s'en ressent pas. L'on y remarque de si excellentes vertus que l'on doit mettre avec justice celui qui les a pratiquées entre les plus grands modèles que la France ait fournis à notre siècle." (Moreri, *Dict. biographique.*)
5. DEUX AUTRES AMIS de M. Olier.

   On n'a pas été capable de découvrir leurs noms. La société envoie une escouade de colons et de travailleurs, sous la conduite de M. de Maisonneuve, pour fonder Montréal. Elle y emploie 75,000 francs, dont M. de Fancamp fournit 20,000.

1641–42.

6. M. DE MAISONNEUVE. *Histoire du Montréal*, pp. 27 et 34.
7. MLLE MANCE. *Ibid*, pp. 42, 47 ; *Histoire de la Colonie Française*, t. 1, p. 437.
8. MADAME DE BULLION. *Ibid*, pp. 42, 47 ; *Histoire de la Colonie Française*, t. 1, p. 437.
9. M. DE PUISEAUX. *Histoire du Montréal*, p. 35.

1642–50.

L EDUC DE LIANCOURT.

Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, était duc de la Rocheguyon depuis le mois de mai 1643, quoiqu'on le désigne généralement sous le nom de duc de Liancourt. Après une jeunesse assez orageuse, il venait de se convertir et s'occupait d'œuvres de piété. Sa femme l'entraîna bientôt dans le Jansénisme, dont il devint bientôt un protecteur actif. (*Mémoires du P. Rapin.*)

11. L'ABBÉ DE BARRAULT.
12. HABERT DE MONTMOR.

Henri Louis Habert de Montmor était conseiller du roi, maître des requêtes, et membre de l'Académie Française. Il avait épousé Marie-Henriette de Buade de Frontenac, sœur de notre gouverneur. Il mourut en 1679. Il était distingué par son intégrité et par son amour pour les lettres.

13. LAISNÉ DE LA MARGUERIE.

C'est cet ancien magistrat à qui M. Faillon attribue le mémoire sur *Les véritables motifs*.

14. L'ABBÉ LEGAUFFRE.

C'était un ancien auditeur des comptes.

15. BARDIN.

C'était un ancien commis de l'épargne.

16. M. DE MORANGIS.

Antoine de Barillon, sieur de Morangis, né en 1599, reçu conseiller en 1620, maître des requêtes en 1625, et en 1648 conseiller d'Etat. Il était aussi un des directeurs des finances et mourut sans enfants en 1672.

17. M. DE CHAUDEBONNE.
18. DUPLESSIS MONTBAR.

Christophe du Plessis, baron de Montbar, avocat au Parlement, mourut le 7 mai 1672, au Séminaire des missions étrangères où il s'était retiré. "C'était, dit le P. Rapin, dans ses mémoires, un dévot de premier ordre qui s'était érigé par son zèle et par un esprit naturellemen tagissant, en directeur de la plupart des bonnes œuvres qui se faisaient à Paris et dans les provinces où il réussissait beaucoup... La reine-mère qui le considérait lui avait aussi donné des entrées partout."

19. DE ST.-FIRMIN.

Louis Séguier, baron de St. Brisson, des Ruaux et de St.-Firmin, prévost de Paris, mort sans postérité. Le même très-probablement que l'*Histoire du Montréal*, p. 250, appelle Sieur de St. Germain.

20. M. D'IRVAL.

Jean Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, vicomte de Vandeuil. Ce fut lui qui continua la filiation de l'illustre et puissante famille de Mesmes. Sans avoir l'éclat

dont brillèrent son père et surtout son aïeul, il occupa avec honneur les différentes charges de conseiller en Parlement à 23 ans, de maître des requêtes, de conseiller d'Etat, et enfin de Président à Mortier au Parlement de Paris. Il mourut le 23 février 1673, âgé de 75 ans, jouissant de la réputation d'une grande intégrité et de beaucoup de piété.

21. L'Abbé Denis Le Prêtre.

22. Louis Le Prêtre.

23. L'Abbé de Bretonvilliers.

24. L'Abbé de Queylus.

25. Madame la Chancelière.

Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, à cette date Chancelier de France.

26. Madame de Villesavin.

Isabelle Blondeau, qui avait épousé Jean de Philypeaux, seigneur de Villesavin, connu plus tard sous le nom de Buzançois, titre qui passa par sa fille unique dans la famille de LeBouthillier de Chavigny.

27. Madame Séguin.

Je crois qu'il faut lire *Sanguin*. Dans ce cas il s'agirait d'Isabelle Séguier, fille unique de Pierre Séguier, et mariée à Christophe Sanguin, seigneur de Livry, Président aux enquêtes et Prévost des marchands.

Les noms qui précèdent sont donnés dans l'*Histoire du Montréal*.

28. M. Quatorze, *Vie de M. Olier*, t. 3, p. 426.

29. M. Daillebout, *Histoire du Montréal*, p. 152.

30. M. Drouart.

Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, secrétaire de la société en 1644.

31. M. de Bassancourt.

Balthasar Brandon de Bassancourt, d'abord maître des comptes, embrassa ensuite l'état ecclésiastique et fut reçu prêtre en même temps que M. Olier. Il était le cadet du suivant. Il possédait une grande fortune et, ce qui vaut mieux encore, un caractère aimable.

32. L'Abbé Brandon.

Philibert Brandon, seigneur du Laurent. Il avait été reçu conseiller du roi en 1622 et maître des requêtes en 1627 ; plus tard conseiller d'Etat. A la mort de sa femme, qui était une nièce du conseiller Séguier, il renonça au monde par le conseil du P. de Condren. En 1648, il fut consacré évêque de Périgueux.

33. Laisné de Barillon.

Ne faudrait-il pas lire " L'ainé des Barillon ? " Dans ce cas, ce personnage peut être le même que le n° 16, ou encore Jean-Jacques Barillon, seigneur de Chastillon-sur-Seine, qui mourut au mois de mars cette année 1644, prisonnier à Pignerol.

Ces quatre derniers noms paraissent dans un acte * passé devant Maître Chaussière à Paris, le 12 janvier 1644, et indiqué dans la vie de Mlle Mance, par M. Faillon, t. 1, p. 37.

---

* Cet acte a été imprimé à la suite de l'*Histoire du Montréal* dans la publication faite par la *Société Historique de Montréal*, cahier No. 4 des Mémoires de cette société.

1650.

A cette date de 1650, il n'y a plus que onze personnes qui apparaissent comme membres actifs de la Société ; elles se font " donation mutuelle au dernier survivant des forts, habitation et dépendance de Montréal." Ce sont les abbés Olier, de Bretonvilliers, et de Barreau, le duc de Liancourt, Habert de Montmor, Drouart, Louis Séguier, D'Ailleboust, de Maisonneuve, de Fancamp, et de la Dauversière.

Deux personnes prirent une part active à la fondation de Montréal aidant puissamment les principaux associés de leur zèle et de leurs lumières, sinon de leurs bourses. On les voit assister aux réunions de la Société quoiqu'aucun document ne dise positivement s'ils en faisaient partie. Ce sont :

CLAUDE LEGLAY,

MARIE ROUSSEAU.*

Enfin il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que M. Jacques Viger avait déjà publié d'après une vie de la Sœur Bourgeois une liste des *Messieurs et Dames de la Société de Montréal.* † Cette liste diffère très-peu de celle qui précède, et si l'on considère que j'ai puisé à d'autres sources que M. Viger, on ne pourra s'empêcher d'admettre que l'accord entre les deux listes est une présomption très-forte en faveur de l'exactitude de l'une et de l'autre.

Voici les variantes qu'offre la liste de M. Viger. Elle donne deux protecteurs à la Société :

Premier protecteur : Le CARDINAL de RICHELIEU.

Second protecteur : Le MARÉCHAL D'EFFIAT.

Parmi les associés elle ajoute :

1. M. DE LAUSON. ‡
2. CHARLES D'AILLEBOUST. §
3. JACQUES GIRARD.
4. JEAN GALIBAL.
5. SŒUR BOURGEOYS.

III

LISTE DES PREMIERS COLONS DE MONTRÉAL.

Il est très-difficile de dresser une liste complète des premiers colons. Cependant comme les moindres détails ont de l'importance quand on veut remonter aux origines, nous donnons ici les noms qui ont échappé à l'oubli dans l'espoir que cette liste pourra être augmentée par de nouvelles découvertes.

1642.
Mai–Août.

1. M. DE MAISONNEUVE.
2. LE P. PONCET.

---

* Voir au sujet de ces deux personnages assez singuliers M. Faillon, *Histoire de la Colonie Française*, t. 1, p. 389. *Vie de M. Olier*, passim.

† *Melanges Religieux*, journal publié à Montréal, année 1842, p. 389.

‡ Plus tard Gouverneur-Général du Canada.

§ Sieur des Musseaux, neveu de Louis D'Ailleboust. C'est lui qui a fait souche en Canada.

3. M. de Puiseaux.
4. Mlle Mance.
5. Mme de la Peltrie.
6. Mlle Catherine Barré.
7. Jean Gorry.
8. Jean Robelin.

Il était de Paris, et il n'a laissé aucune trace.

9. Augustin Hébert.

Il était de Caen. Il épousa Adrienne Duvivier dont il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles. On ne connait point la date de sa mort. Sa veuve épousa, le 10 novembre 1645, Cavelier. Il est l'ancêtre des diverses branches de la famille Hébert de Montréal.

10. Antoine Damien.

Il était de Saint-Saens, près de Rouen. Il épousa à Québec, le 6 octobre, Marie Joly.

11. Jean Caillot.

Il était de Lyon. On le voit parrain le 19 mars 1643.

12. Pierre Laimery.

Il était du Hâvre-de-Grâce. Il n'a laissé aucune trace.

13. Nicolas Godé.
14. Françoise Gadois, épouse du précédent.
15. François Godé.
16. Françoise Godé.
17. Nicolas Godé.
18. Mathurine Godé.

M. Dollier de Casson dit, dans son *Histoire du Montréal*, p. 122, que la Compagnie de Montréal avait fait venir en 1641 toute cette famille de Normandie,—de St. Martin d'Igé, évêché de Séez. Godé était menuisier de son état et devait avoir, en 1642, cinquante-neuf ans. Sa femme était un peu moins âgée et le plus jeune de ses enfants avait cinq ans. Par sa fille, il se trouve l'un des ancêtres des LeMoyne de Martigny. Ce fut lui, sans doute, qui attira à Montréal son beau-frère Pierre Gadois, fixé à Québec depuis 1636 au moins.

1642-43.

19. Gilbert Barbier.

Venu en 1642, avec douze ouvriers ou colons, sur un des bâtiments de la flotte que M. de Repentigny commandait en qualité d'amiral. M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, p. 41, fait de Barbier un très-bel éloge, et une note de M. Viger nous apprend qu'il est l'ancêtre par les femmes des familles Beaudry et Truteau.

20. J.-B. Legardeur de Repentigny.

Fils de M. de Repentigny, amiral de la flotte.

21. Guillaume Boissier.

L'acte de sa sépulture nous apprend qu'il était de Limoges et surnommé Guillin. Il fut tué par les Iroquois avec ses compagnons de travail le 9 juin 1643.

22. Bernard Berté.

Tué en même temps que le précédent.

23. PIERRE LAFOREST, surnommé l'*Auvergnat*.

Il a été tué en même temps que les précédents.

24. HENRI.....

Nous ne connaissons pas son nom de famille. La *Relation* (des Jésuites) de 1643, dit qu'il a été fait prisonnier dans l'affaire où les précédents furent tués.

25. CÉSAR LÉGER.

Il était de Mornac, évêché de Saintes. Il épousa à Québec, au mois de mai 1641, Roberte Gadois, et devenu veuf, il épousa, en 1647, Marguerite Bérard.

26. JEAN CARON.

Il parait avoir suivi le P. Poncet dans plusieurs missions.

27. LÉONARD LUCOT dit BARBEAU.

Il était du diocèse de Limoges. Il épousa, à Montréal, le 12 octobre 1642, Barbe Poisson. Il fut tué par les Iroquois en 1651, laissant un enfant.

28. JACQUES HAUDEBERT.
29. JEAN MASSÉ.
30. MATHURIN SERRURIER.
31. JEAN BTE. DAMIEN.
32. JACQUES BONI.
33. JEAN PHILIPPES.
34. PIERRE DIDIER.
35. PIERRE QUESNEL.
36. JULIEN POTHIER.
37. ..... BELLANGER.
38. LOUIS GODÉ.
39. LOUIS D'AILLEBOUST.
40. BARBE DE BOULLOGNE, épouse du précédent.
41. MLLE. PHILLIPINE DE BOULLOGNE.
42. CATHERINE LEZEAU.
43. JEAN MATTEMALLE.
44. PIERRE BIGOT.
45. GUILLAUME LEBEAU.

Mattemalle, Bigot et Lebeau furent, les deux premiers, tués, le dernier, blessé mortellement dans l'affaire de la Place d'Armes, au mois de mars 1644; ce qui fait supposer qu'ils étaient à Montréal depuis l'automne précédent au moins.

46. M. DAVID DE LA TOUZE.
47. Les Pères JOSEPH-IMBERT DUPERON,
48. " AMBROISE DAVOST,
49. " GABRIEL DREUILLETTES.

## IV

Ces deux listes, qui laissent encore quelques lacunes, se composent de noms qui doivent être chers au Canada, chers surtout à la grande ville que ceux qui les portaient ont fondée, les uns, de loin, en s'imposant de grands sacrifices, les autres en venant braver ici des dangers auxquels ils ont succombé en si grand nombre.

Lorsque Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, Dollard Désormeaux, n'ont pas encore de statues sur nos places publiques, on ne sera pas étonné que nul monument ne rappelle les noms de ces hommes et de ces femmes pour qui la charité, l'amour de Dieu et des âmes, créées à son image, passait avant tout.

Il y a cependant un lieu et un édifice qui se prêteraient admirablement à la commémoration de leur généreuse ardeur.

Ce lieu se nommait autrefois la *Pointe-à-Callières.* "Il est à craindre, dit M. Jacques Viger, dans un travail encore inédit, il est à craindre que le nom de cette pointe ne s'efface entièrement de la mémoire des habitants de Montréal." Et pourtant que de souvenirs s'y rattachent! Le premier européen qui débarqua en cet endroit fut Samuel de Champlain. Il donna à ce lieu le nom de *Place Royale.* Il y séjourna du 28 mai au 18 juin 1611, et y fit exécuter quelques travaux.

Le 14 mai 1642, Paul de Chomedey de Maisonneuve y débarquait avec sa petite colonie, et le Père Vimont y célébra la première messe qui se soit dite dans l'île de Montréal, si toutefois les prêtres qui accompagnaient Jacques Cartier dans son voyage n'y avaient point déjà célébré le saint sacrifice. Une maison en bois palissadée y fut bâtie, et le 25 décembre une croix fut érigée sur le bord de la petite rivière.

M. de Maisonneuve y construisit un fort, l'arma de canons, le 19 mars 1643, et le 7 juin suivant on enterra, sur l'espace en avant du fort, le premier Français mort à Montréal. Il avait été tué par les Iroquois ; sa sépulture inaugura le premier cimetière de notre ville.

De 1643 à 1645, M. Louis d'Ailleboust enleva la palissade, et flanqua le fort de quatre bastions.

" La maison de M. de Chomedey, dit la Sœur Morin dans ses annales, a subsisté jusqu'en 1682 ou 83, qu'on acheva de la démolir, quoiqu'elle ne fût que de bois ; où est à présent la maison de M. de Callières, notre gouverneur d'aujourd'hui."

(Annales de 1697).

M. de Callières avait, le 2 juillet 1688, obtenu des seigneurs de l'île, d'après le livre terrier du séminaire, la concession du terrain occupé par l'ancien Fort de M. de Maisonneuve. A partir du moment où il en fit sa résidence, l'ancienne Place Royale prit le nom de Pointe-à-Callière. Il y construisit une maison, en pierre et bastionnée, à laquelle la Sœur Morin et le terrier du Séminaire donnent le nom de Château-Callière, et que M. Viger dit avoir vu dans sa jeunesse. Mais le Séminaire s'était réservé la *pointe en avant.* "Les seigneurs, continue M. Viger, témoignaient par là leur respect envers le premier lieu de sépulture de nos pères. Ils ne consentirent à troubler leurs cendres qu'en 1793, ou plus de 150 ans après la première inhumation, celle de Guillaume Boissier." *

Quel lieu plus vénérable dans toute l'île de Montréal! Eh bien! c'est en cet endroit que s'élève maintenant un de ces superbes édifices en pierre de taille, que notre gouvernement bâtit à grands frais pour les besoins du service public. Là se trouve la Douane—*Her Majesty's Custom House.* Quelques tables de marbre, avec des inscriptions convenables placées à l'entrée de ce palais,—qui remplace l'ancien fort ou château,—ou scellées dans ses murs extérieurs, seraient un ornement pour cet édifice et rappelleraient à tous qu'en cet endroit, sur la langue de terre formée par le fleuve et par la rivière qui coule *sous la rue des Commissaires,* ont été bâtis la première enceinte, le premier fort, la première maison, la

* Voir plus haut le No. 26 de la seconde liste.

première chapelle de Ville-Marie, aujourd'hui l'opulent Montréal ; que là ont été inhumés ses premiers colons.

Si notre gouvernement fédéral, si notre gouvernement local, si notre municipalité se trouvent trop pauvres pour exécuter ce simple acte de justice et de reconnaissance, un seul des millionnaires, qui exploitent en ce moment les vastes ressources de l'ancien pays des Iroquois, conquis par les braves gens dont on vient de lire les noms, un seul de ces millionnaires pourrait, avec ses revenus de quelques jours, se payer le luxe de se substituer aux pouvoirs publics dans l'accomplissement d'un si noble devoir.

V

L'esprit qui animait les *Messieurs et Dames de la Société de Nostre-Dame de Montréal* et les colons eux-mêmes, est mis en pleine lumière dans le petit livre des *Véritables Motifs.*

Les *motifs*, qui sont développés dans un style simple et plein de cette gracieuse naïveté qui rend si agréable la lecture des écrits de Saint-François de Sales et de St. Vincent de Paul, sont au nombre de quatre ; viennent ensuite les réponses aux objections, qui sont au nombre de neuf.

En exposant le premier motif, l'auteur fait ressortir énergiquement l'obligation où sont les laïques de contribuer pour leur part à la conversion des infidèles ; sinon de la même manière que les ecclésiastiques et les religieux, au moins en autant que cela est compatible avec leurs occupations et leurs ressources. Il applique aux uns comme aux autres le mot de Saint-Paul : *Malheur à moi si je ne prêche l'Evangile, parce que j'y suis nécessairement obligé !*

Cette obligation étant admise, il faut que chacun exerce son apostolat au lieu et en la manière voulus dans le plan donné. C'est ce qui est expliqué avec force exemples à l'appui dans le développement du second motif.

" Le troisième motif, dit l'auteur lui-même, dépend de cette vérité que les bonnes œuvres spirituelles, entre lesquelles la conversion des âmes est la plus agréable à Dieu, non-seulement sont préférables aux temporelles (excepté le cas de précepte, c'est-à-dire une nécessité où il s'agirait de la vie), mais que l'aumône qui a pour fin le salut des âmes, participe au mérite d'une œuvre pure spirituelle, et se revêt de la nature et qualité d'icelle."

Le quatrième et dernier motif, c'est " qu'entre les peuples de l'Amérique, il n'y en a point de plus dépourvus de secours spirituels que ceux de l'Amérique septentrionale, où est située la Nouvelle France."

Les objections auxquelles l'auteur répond avec verve et souvent avec une émotion très-visible, se formulent comme suit :

1o. " Il y en a qui disent que les bonnes œuvres doivent être cachées, ce qui ne se peut, si elles passent entre les mains d'une société, et que Notre Seigneur a défendu que la gauche sût rien des œuvres de la droite."

Cette objection, qui se sent un peu de l'esprit des jansénistes, est facilement démolie par des textes mêmes de l'Ecriture. C'est l'intention qui fait louer le secret de l'aumône et non pas le fait du secret. Que deviendrait l'exemple, que deviendrait la puissance de l'action en commun si l'on donnait cette interprétation rigoureuse aux paroles du Sauveur ? Saint Paul n'a-t-il pas exhorté les Chrétiens à bien faire, non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes ?

2o. La seconde objection, " c'est que l'entreprise du Montréal est téméraire, d'une dépense infinie, plus convenable à un roi qu'à quelques particuliers trop faibles, outre les périls de la navigation et les naufrages qu'ils ont à craindre."

A cela, l'auteur du mémoire répond vivement et spirituellement : " Vous avez mieux rencontré que vous ne pensiez, de dire que c'est une œuvre de roi, puisque le roi des rois s'en mêle, à qui les vents et la mer obéissent, et par conséquent, nous ne craignons pas les naufrages qu'il ne suscitera que lorsque nous en aurons besoin, et qu'il fera plus d'expédient pour sa gloire que nous cherchons en son ouvrage depuis trente ans,"

3o. La troisième objection fait perdre toute patience à l'écrivain. Son langage est celui de l'indignation la moins contenue. " L'affluence des pauvres, dit-on, est si grande en France que les aumônes n'y suffisent pas, qu'il vaut mieux appliquer à ceux qui sont à nos portes que de les envoyer aux pays étrangers pour des gens qui nous sont inconnus."

" O charitable avarice, s'écrie l'auteur du mémoire, ô injuste et défiante charité qui a " peur que la terre lui faille ! Jusqu'à quand serai-je avec vous ? disait N. S. à sembla- " bles gens que vous."

Et il expose avec raison, par un grand nombre d'exemples, que si cette étroite manière de voir eût été suivie à l'origine du christianisme, la France et bien d'autres contrées n'eussent jamais été évangélisées.

Il est une chose très-remarquable, c'est que le Canada se montre aujourd'hui reconnaissant, qu'il envoie comme la France ses missionnaires dans toutes les parties de l'Amérique, et que l'on vient quêter ici de toutes les parties du monde, sans que l'on y trouve à redire. Cette charité universelle, bien loin de tarir la source des charités locales, ne fait que l'accroître. L'auteur semble avoir prévu ce grand et bel avenir.

4o. La quatrième objection soulève plusieurs questions de théologie. Elle est conçue dans ces termes : " Que les Canadiens, avec la lumière naturelle, se peuvent sauver s'ils gardent la loi de nature, dans l'ignorance invincible où ils sont de l'Evangile."

Qui prouve trop ne prouve rien, et l'auteur le fait bien sentir en disant : " Les apôtres pouvaient en dire autant de nous, et nous des autres, si votre erreur avait lieu : voici la porte fermée aux missions des infidèles et l'émulation sainte de la propagation de la foi toute éteinte." Selon l'auteur, il n'y avait que ceux qui avaient croyance au Messie futur qui ont pu se sauver en suivant la loi de nature ; quant aux autres, ils ne sont point livrés aux flammes éternelles et c'est tout, et il ajoute : " si vous vous amusez à l'histoire apocriphe de l'âme de l'empereur Trajan retirée de l'enfer par les prières de saint Grégoire, vous faites bien ; mais Dieu vous garde d'un paradis comme le sien ! "

5o. La cinquième objection ne diffère guère de la troisième, c'est : " qu'il ne faut pas ôter le pain des enfants des pauvres chrétiens Français, pour l'envoyer à des infidèles qui vivent comme des chiens, qu'il est impossible de convertir."

Entre autres choses très piquantes, l'auteur réplique :

" C'est ce que nous prétendons faire et les servir de vos restes, et N. S. ne rebuta point tant la Chananéenne qui vivait parmi des chiens infidèles, qu'au lieu des miettes qu'elle demanda, il ne l'élevât à la table de sa grâce et en fit une grande sainte. Entendez-vous bien ce que veut dire cela ? et Dieu nous garde que ceux que nous regardons comme des chiens, ne nous enlèvent un jour nos places. Ainsi que le Souverain Maître nous menace, qu'il doit venir un jour des peuples des bouts du monde, qui seront assis à la table de son grand banquet royal ; et les enfants de sa maison, rassasiés et ennuyés de ces viandes

célestes, en seront chassés et précipités en des ténèbres extérieures, signification de celles dont ils seront intérieurement aveuglés."

6o. La sixième objection c'est "qu'il suffit de ce que font les Pères Jésuites en la Nouvelle France, entretenus tant des aumônes des gens que par Messieurs de la grande compagnie, qui se tiennent incommodés du dessein de Montréal."

On répond que ni les jésuites, ni la compagnie ne se plaignent, que les premiers ne sauraient suffire à tous et que la grande compagnie a cédé elle-même l'île de Montréal pour qu'elle fut établie.

7o. "Que les sauvages sont fainéants et libertins, ennemis du travail de la terre et indociles ainsi que l'expérience le fait voir."

L'auteur exprime en réponse l'espoir que l'on changera les habitudes des sauvages et "que se retirant d'une vie si pleine de pauvretés et afflictions ils se rangeront à celle des Français ou Sauvages chrétiens, à quoi la grâce de Dieu au besoin ne manquera pas de leur dessiller les yeux, et les confortera à mieux faire ; et quand nous aurons fait notre devoir, c'est à elle de faire son bon plaisir du reste."

8o. La huitième objection est formulée dans les termes suivants : "Que l'île de Montréal est proche des Iroquois, peuple cruel et farouche, qui empêche aux autres sauvages le commerce de la rivière Saint-Laurent, qui n'oseraient pour cela s'habituer à Montréal où les Français mêmes sont exposés aux surprises et aux boucheries de ces barbares, qui tirent des armes des Hollandais logés au-dessous d'eux, avec lesquels ils trafiquent."

En répondant à cette objection, l'auteur fait un peu trop d'optimisme. Il dit que l'on exagère la méchanceté des Iroquois, *qu'ils sont amis des Français*, et il espère qu'ils s'adouciront et "qu'avec la grâce de Dieu ils se convertiront, ainsi qu'il est arrivé aux nations de l'Europe les plus cruelles," ou qu'au moins on les amènera à une paix.

Puis il ajoute bravement : "Et si nous ne pouvons ni l'un ni l'autre, avec la permission du Ciel nous leur mènerons une si juste, si sainte et si bonne guerre, que Dieu fera justice de ces petits Philistins qui troublent ses œuvres, chose facile avec deux ou trois cents bons soldats Français qui iront brûler leurs cabanes ; et si tout cela nous manque et que les périls pressent, vous pensez déjà que nous sommes attrapés ; nous avons une puissante maîtresse, nous irons à ses pieds implorer un secours extraordinaire, et dans nos extrémités, nous avons si souvent ressenti des protections familières, qu'au besoin vous en entendrez des nouvelles. Que si cette faveur nous laisse et que Dieu nous veuille accepter pour victime, étant près d'eux et massacrés, nous n'y serons pour cela trompés, notre mort serait notre vie et notre perte une victoire. Mais quand cela arriverait, n'estimez pas pour cela vous voir délivrer de nous ; de nos cendres Dieu en suscitera après nous, qui feront encore mieux que nous."

9o. La neuvième et dernière objection était injurieuse pour les *Messieurs et Dames* de la société. L'auteur y répond avec humilité ; mais aussi avec un esprit de foi et de persévérance que les événements ont parfaitement justifié. Voici comment il l'avait reproduite :

"Que c'est temps perdu de travailler à la Nouvelle France, pays intempéré à cause de la mer glaciale qui l'environne, où les Français ne peuvent subsister que de ce qu'on porte de France avec péril et peu de fruit, dont ils s'ennuieront à la fin, perdant patience comme ils ont accoutumé, et que la société de Montréal n'étant appuyée d'autres intérêts que de charité n'est pas pour durer, que Dieu ne fait plus de miracles, qu'au lieu de cela les mis-

sions de l'Amérique * sont de moindres frais, plus avantageuses en bons pays, fertile et si tempéré qu'on n'y sent jamais de froid."

"Pour le peu de fruit dont vous parlez, répond l'auteur, si vous l'entendez du temporel, nous le laissons volontiers non-seulement pour le pays que vous aimez ; mais aussi pour le Canada que vous méprisez."

Il cite ensuite Saint-Jacques, qui s'estimait heureux d'avoir converti cinq ou six âmes en Espagne : "Vous ne seriez pas bien, ajoute-t-il, en l'école de quelques grands saints et saintes, qui ont fait à Dieu tant de soupirs avec pénitence et austérités toute leur vie pour le salut éternel des âmes, et quelquefois pour une seule."

Et il termine ainsi :

"Aussi peu à propos que le reste est la prophétie que vous faites de la rupture de notre société.

"Mais quand cela serait, doutez-vous que s'il y en a qui se retirent sans raison, la grâce que Dieu leur avait préparée pour cela ne soit pas donnée à d'autres ? Et pensez-vous qu'une société appelée de Dieu à l'établissement d'un dessein particulier ait besoin d'être perpétuelle ? Nous savons aussi bien que vous qu'elle se dissoudra quelque jour. Et nous faisons des vœux à Dieu que cela soit afin que les Français et les Sauvages qui résident de par de là se puissent passer de nous par leurs labeurs et industries. Mais quand Dieu la déferait plus tôt, ce n'est pas chose extraordinaire que ceux qui commencent un ouvrage ce ne sont pas ceux qui l'achèvent....."

Les objections et les réponses que l'on vient d'analyser, ont à peine besoin de commentaires. Et de fait, tout ce petit livre des *Véritables motifs* a reçu le commentaire le plus sublime dans le courage des compagnons de Maisonneuve, de Lauzon, de Closse, de Dollard-Désormeaux, et dans celui des compagnes de Mlle Mance. Les paroles si éloquentes dans leur simplicité, qui se trouvent dans la réponse à la huitième objection, n'étaient point dues à un enthousiasme passager. Plusieurs colons, en effet, ne vinrent à Montréal que dans le but d'y sacrifier leur vie pour la foi. Tel était l'état des esprits dans la population pieuse de certaines parties du royaume, que l'on courait sciemment au martyre au-delà des mers. Le mémoire parle en ces termes du dévouement d'une jeune fille de la Rochelle, dont on ne nous a malheureusement point conservé le nom, mais qui comme Mlle Mance elle-même, eut une inspiration subite et pressante. "Nonobstant l'empêchement et les remonstrances qu'on lui fesait, cette pieuse fille, dit le mémoire, entra de violence dans le vaisseau qui démarrait du port, résolue d'y aller servir Dieu."

En somme, les *Véritables motifs* sont une page bien vraie et bien précieuse de ce grand ouvrage, qui, tenons-le pour certain, se continuera toujours, ayant pour titre :

GESTA DEI PER FRANCOS.

---
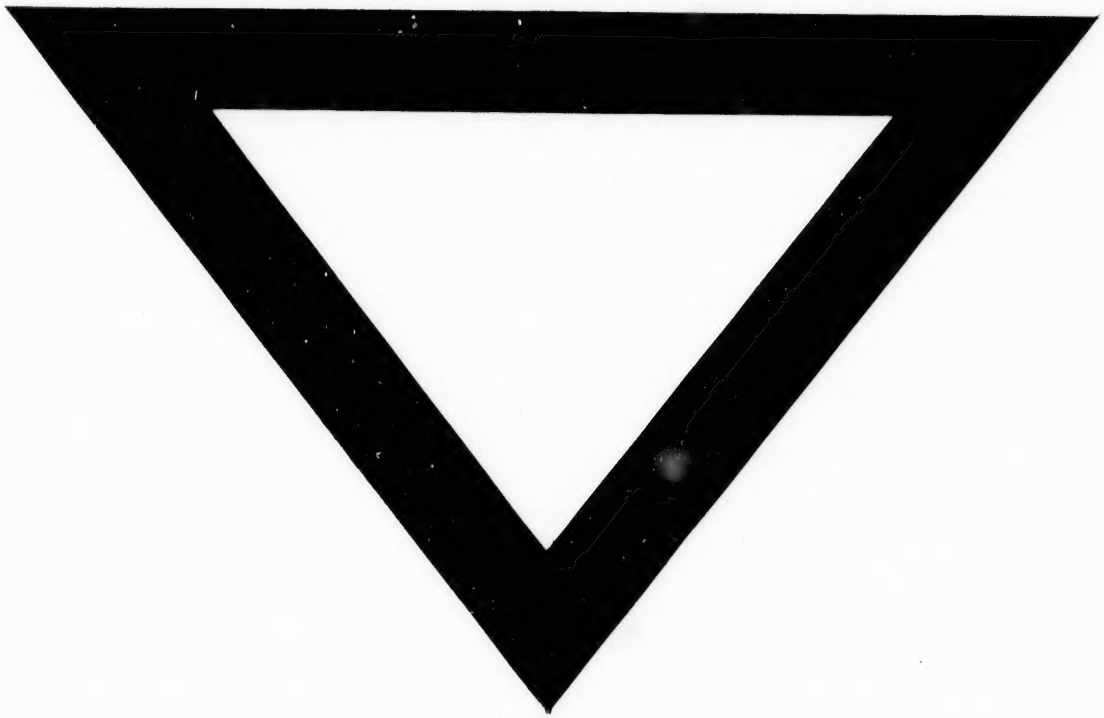
* On entend ici l'Amérique du Sud et les îles du golfe de Mexique.